

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC79

présenté par
Mme Calvez

ARTICLE 2

I. – Rédiger ainsi le début de l’alinéa 3 :

« Lors de la création d’une école ... *(le reste sans changement)* ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l’alinéa 5 :

« Lors de la création d’un collège ... *(le reste sans changement)* ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l’alinéa 10 :

« II *bis.* – Lors de la création d’un établissement ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.